

pêchez
le
lac de Serre-Ponçon

Le Lac de Serre-Ponçon... la mer de nos montagnes.

Des sommets, de l'espace, des émotions ... une faune halieutique multiple.

Inaugurée en 1961 la retenue de Serre-Ponçon est devenue pour les pêcheurs amoureux d'espace et de nature la «mer de nos montagnes». Avec une réserve d'eau de 1270 millions de m³ et une surface de 2800 ha, elle est la deuxième plus importante retenue artificielle d'Europe. Alimenté principalement par la légendaire Durance et l'impétueuse Ubaye, le lac abrite une faune riche et multiple. Salmonidés, Esocidés, Percidés, Cyprinidés... la quasi-totalité des espèces piscicoles françaises à taquiner du bord ou traquer en bateau. Les Truites, régulièrement citées dans la presse, impressionnent par leur poids et leur taille. Les brochets, solitaires rôdeurs, trônent sans complexe sur le peuplement piscicole. Perches, carpes, ablettes, gardons, goujons... y abondent. Depuis peu, le Corégone (Féra, Pallée ou Lavaret), espèce traditionnelle des grands lacs alpins comme le Léman, le Bourget, Annecy... est capturé régulièrement. Introduit par les anciens de la Fédération de pêche des Hautes-Alpes, de 1984 à 1993, il offre aux pêcheurs en bateau l'occasion de pratiquer une pêche fine, précise, assez technique. Il se défend à merveille et fait dans l'assiette le régal des fins gourmets.

L'Ombre chevalier, emblématique poisson de fond des grands lacs de moyenne montagne, est l'objet d'une attention particulière. L'introduction récente d'alevins enrichit la famille des salmonidés. Planctophage et ichtyophage, c'est un poisson grégaire qui comblera moult pêcheurs à la traîne. Avec le développement constant du loisir halieutique la Fédération de Pêche et ses partenaires institutionnels (SMADESEP, Conseil général...) poursuivent et renforcent leurs actions de préservation et de gestion durable des sites remarquables du département. Le lac de Serre-Ponçon est un joyau halieutique sous haute surveillance. Les différentes études effectuées par l'équipe de l'Université de Provence évaluent l'équilibre et la santé des populations piscicoles de la retenue. La prévention et l'anticipation constituent les clés d'une gestion raisonnée. Véritable haut lieu de détente, trait d'union entre Provence et Dauphiné, le lac de Serre-Ponçon génère une importante activité touristique. Il invite les pêcheurs, amateurs ou avertis, enfants ou adultes, à partager en famille ou entre amis, d'inoubliables aventures... au fil de l'eau. Le lac de Serre-Ponçon, on le pêche, on le vit, on en parle.

...la Pêche à Serre-Ponçon

Eaux de la 2^e Catégorie - Domaine Public - Ouvert toute l'année sauf les salmonidés

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DE LA PÊCHE SUR LA RETENUE DE SERRE-PONÇON - 05 et 04

La pêche aux lignes, pour toutes les espèces, est autorisée du 1^{er} janvier au 31 décembre, à l'exception de l'ouverture spécifique des salmonidés. La pêche à la traîne et à la sonde est autorisée du 1^{er} samedi de février au 31 décembre inclus.

OUVERTURE SPÉCIFIQUE

La pêche aux salmonidés (Truite fario, Truite-Arc-en-ciel, Omble Chevalier, Corégone, etc.) est autorisée du 1^{er} samedi de février au 31 décembre inclus.

TAILLES MINIMUM DES POISSONS

- La taille minimale de la capture du Brochet est de 0,50 m
- La taille minimale de capture de la Truite Fario et de la Truite-Arc-en-ciel est de 0,20m
- La taille minimale de capture du Corégone est de 0,30m
- La taille minimale de capture de l'Omble Chevalier est de 0,23m

NOMBRE DE CAPTURES AUTORISÉES

- Le nombre de prises de Salmonidés est limité à 6 par pêcheur et par jour de pêche (toutes catégories de Salmonidés confondues, y compris le Corégone).
- Le nombre de prises de Brochet est limité à 2 par pêcheur et par jour de pêche.

PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS

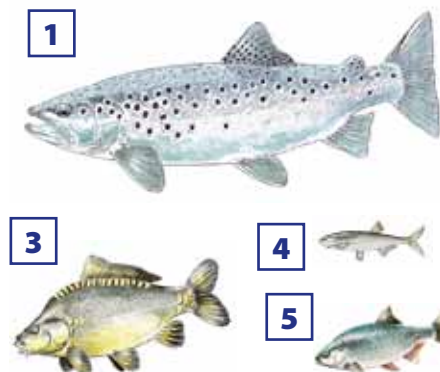
- **Pêche aux lignes :**
Les pêcheurs titulaires d'une carte de pêche des Hautes-Alpes peuvent pêcher, au moyen de lignes montées sur canne et munies de deux hameçons au plus, avec un maximum de 4 lignes par pêcheur, les lignes doivent être disposées à proximité du pêcheur.
Ce type de pêche peut être pratiqué du bord, en bateau demeurant à l'ancre ou dérivant naturellement.
Les pêcheurs titulaires d'une carte de pêche d'un autre département, ou d'une carte féminine, ne peuvent pêcher qu'à l'aide d'une seule ligne.
- **Pêche à la traîne :**
Pour la pêche à la traîne, une licence de pêche à la traîne est obligatoire. Se renseigner auprès de l'Association des pêcheurs Amateurs aux engins sur la retenue de Serre-Ponçon « Treuil et Tangon »
Contact : jeanpierre.bissol@orange.fr ou la fédération.
- **Pêche à la sonde :**
• Les titulaires d'une carte de pêche des Hautes-Alpes peuvent pêcher au moyen de deux lignes de sonde au plus, telle que définies comme suit : Lignes montées sur canne dont l'extrémité est munie d'un plomb et où les appâts artificiels seuls autorisés, sont fixés sur des hameçons simples. Le nombre cumulé des hameçons ne doit pas dépasser 6 sur deux lignes maximum.
• Les pêcheurs membres de l'Association des Pêcheurs Amateurs aux engins sur la retenue de Serre-Ponçon, titulaires d'une licence de pêche à la traîne ou d'une carte de pêche à la sonde peuvent pêcher au moyen de deux lignes de sonde au plus telle que définie comme suit : Ligne montée sur canne dont l'extrémité est munie d'un plomb et où les appâts artificiels seuls autorisés, sont fixés sur des hameçons simples disposés sur des potences le long de cette ligne. Le nombre cumulé d'hameçons ne doit pas dépasser 18 sur deux lignes maximum.
Ce type de pêche peut être pratiqué du bord, ou en bateau demeurant à l'ancre ou dérivant naturellement.
Les autres dispositions de la réglementation générale en 2^e catégorie, prévues par l'ARRÊTÉ RÉGLEMENTAIRE PERMANENT relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département des Hautes-Alpes en vigueur, demeurent applicables.
- **Pour la navigation ou la pêche en bateau :**
voir Arrêté inter-préfectoral du 5 août 2003 réglementant l'exercice de la navigation sur la retenue de Serre-Ponçon.

LA CARTE DE PÊCHE EST OBLIGATOIRE

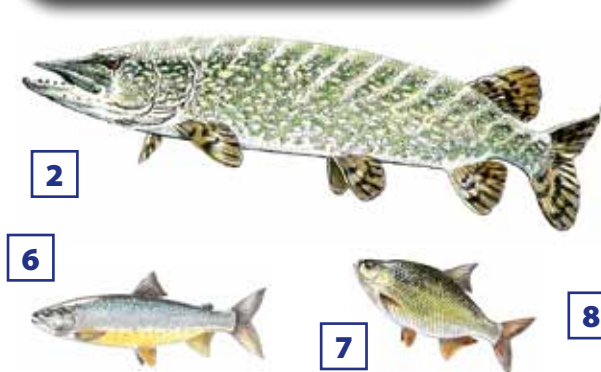
PÊCHER SANS CARTE EST UNE INFRACTION



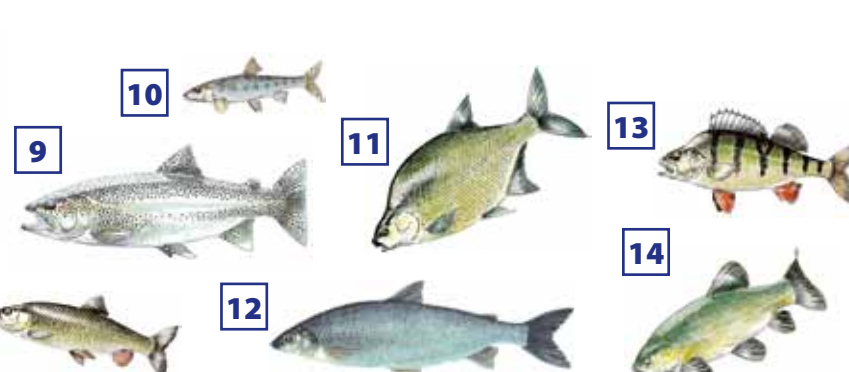
la faune piscicole



- 1 - Truite "Fario" du lac**
- 2002 - 10,115 kg - 95 cm
- 2006 - 8,700 kg - 93 cm
- 2 - Brochet**
- 2009 - 14 kg - 124 cm
- 2009 - 13 kg - 123 cm



- 3 - Carpe cuir**
- 2008 - 17 kg
- 4 - Ablette**
5 - Gardon
6 - Omble chevalier



- 7 - Rotengle**
8 - Chevesne
9 - Truite "Arc en ciel" du lac
10 - Goujon
11 - Brème commune

- 12 - Corégone**
13 - Perche
- 2009 - 1,5 kg - 51 cm
14 - Tanche

● Une pêche particulière "la Traîne" avec des pêcheurs passionnés.

Pratiquée sur les grands lacs alpins, comme bien sûr en mer, à la recherche des carnassiers des eaux du large ou profondes, la pêche à la traîne nécessite une embarcation : du matériel spécifique et ... quelques qualités.

Un peu d'adresse pour éviter les obstacles et les emmêlements, un zeste de persévérance car le poisson n'est pas toujours sous le bateau, et un rien de patience pour affiner son expérience...

Mais les satisfactions seront à la hauteur des attentes quand Dame Fario ou Messire Esox décideront de goûter à votre "attirail".

Vous tiendrez alors la barre de la main gauche, la ligne de la main droite et l'épuisette avec les dents...

Faites plutôt un essai avec un de ces passionnés* du Lac...

Vous n'en démordrez plus !

* de l'association Treuil & Tangon

● La pêche aux lignes accessible à tous, du bord ou en bateau.

• Lignes classiques :

Pêche du gardon, de l'ablette, de la perche, de la carpe, de la tanche, de la brème ...

- Asticot, ver de terre, de vase ...

• Pêche aux vifs ou morts maniés :

Se pratique du bord ou en bateau pour pêcher les truites, les brochets, les grosses perches.

- Petit gardon, ablette, vairon...

• Pêche au lancer :

Pour pêcher les truites, les brochets, les grosses perches...

- Cuillers et tous les leurres artificiels...

• Pêche à la sonde :

Plus particulièrement pour pêcher le corégone (ou lavaret), la perche...

- Pêche en bateau, à l'arrêt, à l'aide d'un « canin » soutenant une ligne munie d'imitations de larves de Chironomes...

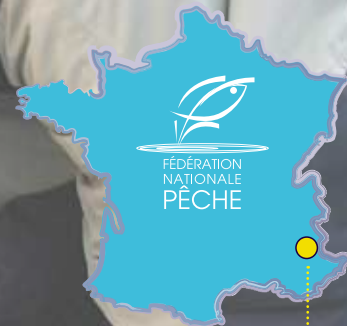
La carte spéciale "Pêche à la sonde" est obligatoire, pour ceux qui ne possèdent pas de Licence de traîne.

Licences pour la pêche à la traîne et à la sonde en vente à :
"La Pêche Soleil" - 59, rue de la Liberté - EMBRUN - tél. 04 92 43 66 04

• SÉCURITÉ DE NAVIGATION •

Les embarcations naviguant sur le lac en action de pêche à la traîne sont signalées par un FANION JAUNE. La réglementation en vigueur exige un passage des autres usagers à au moins 100 m de ces bateaux manoeuvrant difficilement.

Offrez-vous
une
journée de pêche
avec
la Carte journalière



16, av. Jean Jaurès "Vapincum II" - 05 000 GAP - tél : 04 92 53 54 71 - fede.peche05@orange.fr



Hautes Alpes